

1 – CANTINE SCOLAIRE

<u>Revenu brut imposable mensuel compris entre</u>	<u>Repas élémentaire</u>	<u>Repas maternelle</u>
0 € à 1 067 €	2.80 €	2.60 €
1 068 € à 1 830 €	3.00 €	2.80 €
1 831 € à 2 500 €	3.20 €	3.00 €
2 501 € à 3 500 €	3.40 €	3.20 €
3 501 € à 4 500 €	3.60 €	3.40 €
4501 € et plus	3.80 €	3.60 €

2- ACCUEILS PRE ET POST SCOLAIRES

<u>Revenu brut imposable mensuel compris entre</u>	<u>Matin</u>	<u>Soir</u>	<u>Matin et soir</u>
0 € à 1 067 €	1.80€	2.30€	3€
1 068 € à 1 830 €			
1 831 € à 2 500 €	2 €	2.50 €	3.25 €
2 501 € à 3 500 €			
3 501 € à 4 500 €			
4501 € et plus			

3- ETUDE SURVEILLÉE

<u>Revenu brut imposable mensuel compris entre</u>	<u>Etude 16h30 – 18h</u>
0 € à 1 067 €	20 € mensuel
1 068 € à 1 830 €	
1 831 € à 2 500 €	
2 501 € à 3 500 €	
3 501 € à 4 500 €	
4501 € et plus	

4- CENTRE DE LOISIRS le mercredi et pendant les vacances scolaires

<u>Revenu brut imposable mensuel compris entre</u>	<u>Tarif pour 1 enfant</u>	<u>Tarif par enfant pour 2 enfants</u>	<u>Tarif par enfant pour 3 enfants ou plus</u>
0 € à 1 067 €	6,00 €	5,00 €	4,20 €
1 068 € à 1 830 €	7,50 €	5,50 €	5,00 €
1 831 € à 2 500 €	10,00 €	7,50 €	6,50 €
2 501 € à 3 500 €	11,50 €	8,50 €	7,50 €
3 501 € à 4 500 €	12,00 €	9,00 €	8,00 €
4501 € et plus	12,50 €	9,50 €	8,50 €

Pour extrait conforme, Othis le 3 juillet 2019

**Le Maire
Bernard CORNEILLE**

Considérant la volonté de la municipalité de faire baisser d'une manière générale les tarifs de la cantine, pour les familles

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE la tarification de la cantine scolaire suivante :

<u>Revenu brut imposable mensuel compris entre</u>	<u>Repas élémentaire et maternelle</u>
0 € à 4500 €	0,80 €
4501 € à 6500 €	1,00 €
6500 et plus	3,20 €

DIT que cette tarification est applicable pour une durée de 3 ans à compter du 1er mars 2022.

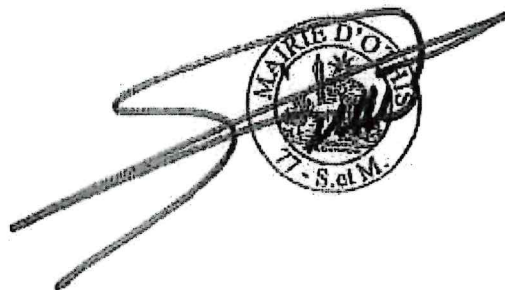
Pour extrait conforme, Othis le 6 décembre 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703495-20211206-20211214-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2021



Le Maire
Bernard CORNEILLE